

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Mardi 6 janvier 2004

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : F.Dalongeville, F Frizon, F.Mommelé,
P Bellonnet, F.Meunier, V.Joly, E.Herbain, L.Desmet.

Absents excusés : R.Jeziarski, S.Derriche.

Absent non excusé : M Sagie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 décembre 2003.

Monsieur le 1^{er} adjoint demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Indemnités de conseil du perceuteur.

1. Indemnités de Conseil du Perceuteur :

Après explications, le conseil municipal :

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

-de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et budget,

-que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à monsieur Bernard WIANNI, receveur municipal.

2. Compte rendu du conseil municipal de décembre 2003 : modification et diffusion

Fabrice Dalongeville explique que le circuit de relecture du compte rendu sera revu de façon à éviter à rendre public un texte qui peut parfois comporter des « coquilles », au pire des contresens. Par ailleurs, pour que l'information du public soit complète, il est important de

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

préciser si les absences des élus sont excusées ou non. Enfin, le premier adjoint demande aux élus du conseil de prévoir de participer à tour de rôle au pliage et à la distribution du compte rendu envoyé à la population.

3. Point sur l'évolution du dossier St Mard

Francis MEUNIER explique au conseil que la première phase (dite avale qui démarre de la pâture de Mr DE ROMBLAY jusqu'à la traversée de la rue St Mard) des travaux va pouvoir commencer. Il précise que la deuxième phase (phase amont) ne pourra démarrer qu'après l'achat des terrains concernés. Un premier rendez-vous aura lieu avec l'un des propriétaires, M. Zandrovicz mardi 6 janvier. Il est nécessaire également de régler devant notaire l'accord convenu avec M. Petitot. Le premier adjoint indique qu'il y participera. Le conseil est satisfait de voir que le dossier Saint-Mard a fait un grand pas dans son aboutissement.

4. Vœux du Maire

Fabrice Dalongeville indique que les vœux du maire se dérouleront comme convenu le vendredi 16 janvier, à 19 heures, au préau de l'école. Il invite tous les conseillers à être présents à ce moment important de la vie du village.

5. Journal

Fabrice Dalongeville indique que le journal sera prêt, comme annoncé lors du précédent conseil, d'ici à la présentation des vœux du maire, le 16 janvier prochain.

6. Point sur l'expérience Haut débit

Le premier adjoint explique que le dossier avance vite. Une réunion a eu lieu avant Noël avec les représentants de Ka Technologies, Pierre Dervillez et la municipalité afin d'établir une convention. Elle sera finalisée dans les prochains jours. Par ailleurs, la technologie mise au point par Ka Technologies est déjà opérationnelle. Le matériel nécessaire à la réception du satellite devrait être prochainement installé à la mairie de façon à mieux définir la zone de couverture et multiplier les tests. Fabrice Dalongeville rappelle que d'ici à mars prochain, il ne s'agit que d'apprécier grandeur nature la technologie haut débit de Ka Technologies. On ne parle donc pas encore de commercialisation d'une offre de connexion haut débit, qui reste d'ailleurs encore à définir. Pour information, Fabrice Dalongeville indique qu'il a rencontré mi-décembre, avec un adjoint de Fresnoy-le-Luat, un fournisseur d'accès parisien, Visentis Telecom. Pour donner un ordre d'idée sur les prix pratiqués actuellement, voici ceux qu'il propose : 199,90 euros pour l'achat d'un pack modem Wifi et 120 euros pour les frais d'installation. A cela s'ajoute le prix du forfait haut débit 512 K, soit 49,90 euros par mois. Fabrice Dalongeville conclut qu'il est inimaginable de proposer à la population de tels tarifs et qu'il est nécessaire de trouver un modèle économique beaucoup plus proche des moyens financiers de la population en général.

7. Rachat de l'éclairage de Noël au Comité des Fêtes

Fabrice Dalongeville explique que la période difficile qu'a traversée le comité des fêtes, qui pouvait se traduire par sa dissolution, a amené encore les élus et les nouveaux responsables de l'association à réfléchir sur le rôle et les missions de chacun, mais aussi à préciser clairement la propriété du matériel comme les éclairages de Noël. Le premier adjoint ajoute que cette réflexion reflète la volonté du conseil de clarifier plus largement les relations avec l'ensemble des associations du village.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Francis Meunier explique qu'il ne voit pas pourquoi on parle déjà de rachat alors qu'il ne pourrait s'agir que d'un simple transfert de propriété. Laurent Desmet demande pourquoi il est nécessaire de changer le mode de fonctionnement. La municipalité craint-elle une dissolution du nouveau comité des fêtes ? Fabrice Dalongeville répond que le débat n'est pas là. Il peut s'agir d'un rachat pour un euro symbolique, mais qu'il est important, comme cela a déjà été affirmé en conseil, de vraiment clarifier les relations entre la commune et les associations. Après discussion, le conseil indique qu'il convient de demander au comité des fêtes une estimation et qu'il est sans doute nécessaire de mettre en place une convention.

8. Élections 2004(cantonale, régionale, européenne).

Fabrice DALONGEVILLE informe le Conseil Municipal **des prochaines élections** :

Élections cantonales et Régionales, les dimanches 21 et 28 mars 2004.

Élection des représentants au Parlement européen : le dimanche 13 juin 2004.

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures pour les élections cantonales et régionales.

En ce qui concerne l'élection des représentants au Parlement européen, le scrutin sera ouvert de 8 heures à 22 heures.

9. Questions diverses

Pascal BELLONNET informe le conseil du bon déroulement de la remise des colis aux anciens, le samedi 20 décembre. Il remercie par ailleurs Bruno Fromentin et Virginie Pidemont de l'aide qu'ils ont apporté à la confection des colis. **Fabrice Dalongeville** remercie également Francis Meunier d'avoir contribué à la distribution de ces colis.

Eric HERBAIN demande des précisions quant à l'aménagement de la cuve incendie de Villeneuve, Francis MEUNIER lui explique qu'une dalle de béton va être faite au dessus de l'ancienne cuve et qu'il faudrait faire un bac à fleurs au dessus. Eric Herbain réfléchit à un aménagement possible.

Francis MEUNIER

Francis MEUNIER explique au Conseil Municipal qu'il est scandalisé d'apprendre qu'un représentant de la Communauté de Communes vienne vérifier dans nos poubelles si le tri sélectif est fait correctement, il précise que nous payons des impôts.

Fabrice DALONGEVILLE

1. Fabrice Dalongeville fait lecture d'une lettre envoyée par des habitants de l'impasse du Chapitre, M. et Mme Couvelard Romain, M. Szlachta Alexandre et Mlle Potier Nathalie. Ils indiquent que leurs entrées se situent au départ de l'impasse, donc face aux boîtes aux lettres. Par manque d'espace dans la rue, les riverains y stationnent régulièrement. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes, notamment de sécurité. Après discussions, le conseil indique qu'il est nécessaire de regarder si des possibilités d'aménagement de l'espace qui comprend l'impasse et le terrain SNCF sont possibles, ceci afin de résoudre ce problème. Fabrice Dalongeville rappelle que d'une manière générale, le stationnement devant les cidex et les babillards ne doit pas excéder 5 minutes.
2. Fabrice Dalongeville rapporte un courrier de M. Bachelart Robert, sollicitant le conseil pour « installer une rampe d'accès sur le trottoir devant ma porte d'entrée, ce qui m'aiderait beaucoup et faciliterait le travail des ambulanciers qui viennent souvent me chercher. » Le premier adjoint indique que le sujet a déjà été abordé en conseil. Mais cette fois, il s'agit d'une demande d'investissement. Après discussions, le conseil convient qu'il est nécessaire de

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

connaître précisément les obligations d'une commune en matière d'aides aux personnes handicapées, dès lors qu'il ne s'agit pas de locaux publics.

3. Fabrice Dalongeville rend compte du courrier envoyé par M.Chavanon, directeur de l'école d'Auger, suite à la dernière réunion du conseil. Dans cette lettre, M.Chavanon indique qu'en aucun cas, il n'a « souhaité provoquer de tensions ou d'imposer quoi que ce soit au conseil (...)». Il conclut en précisant que lui et ses élèves seraient ravis de « vous accueillir en classe pour pouvoir discuter de tout cela ». Le premier adjoint indique que cet incident est à présent clos.
4. Fabrice Dalongeville demande à Laurent Desmet pourquoi il a « fermé » l'accès au chemin situé à l'ouest et au nord du parc aux dames. Laurent Desmet indique que ce chemin n'est pas communal. Il précise que c'est à la suite d'un passage sans autorisation de plusieurs 4x4 au comportement particulièrement condamnable qu'il a pris cette décision. Il indique que cette fermeture n'est pas définitive.

Sabrina DERRICHE tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès des « paniers de Noël » pour les anciens du village. Yvette Pryjda, Irène Van de Ponsele, Florence de Romblay, Françoise Mommelé, Véronique Joly et Pascal Bellonnet, membres du CCAS mais également Nicole Herbain, bénévole, et Arlette Bellonnet, du comité des fêtes.

Le Maire

La Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal